

INFO SANITAIRE DU GDS

# Une surveillance simplifiée du virus de Schmallenberg

**Pour suivre l'évolution de la distribution géographique de la maladie de Schmallenberg, un dispositif de surveillance allégé est en place depuis l'automne. Les éleveurs peuvent signaler au Gds les cas observés lors des mises-bas.**

Le virus de Schmallenberg (SBV), apparu en Allemagne et Hollande fin 2011, était arrivé en France par la Lorraine, provoquant des troubles à la mise-bas des ovins à partir de fin janvier 2012. La deuxième vague de circulation virale a progressé vers l'intérieur du pays, des élevages de ruminants ont été touchés par le SBV congénital à travers toute la France en 2012-13.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2013, c'est Gds France via la plateforme ESA (Epidémiosurveillance en Santé Animale) qui surveille la circulation du virus SBV sur le territoire français. Les modalités ont été largement allégées puisqu'il n'est plus nécessaire de réaliser un prélèvement et une analyse biologique pour cette surveillance événementielle. En effet, les malformations impressionnantes, provoquées par le virus chez les agneaux et les veaux, sont très caractéristiques et attestent de l'infection in utero par le virus SBV.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2013, des formes congénitales de SBV ont été signalées dans 93 élevages, répartis dans 33 départements. Les troupeaux dans lesquels des signes cliniques de SBV ont été observés à la mise-bas apparaissent disséminés sur le territoire français, attestant d'une circulation du virus. Sont concernés 77 élevages bovins, 15 élevages ovins et 1 élevage caprin. (résultats disponibles sur [www.plateforme-esa.fr](http://www.plateforme-esa.fr)).

## Reconnaître l'infection par le Sbv

Les critères de suspicion clinique de l'infection sont :

- Déformation ou blocage de l'articulation d'un ou plusieurs membres (arthrogrypose)
- Malformation de la colonne vertébrale (scoliose, cyphose)
- Anomalie du port de la tête (torticolis)
- Raccourcissement de la mâchoire inférieure (brachygnathie)
- «Grosse tête» (hydrocéphalie)

Les élevages ovins et caprins sont cliniquement suspects de SBV congénital si au minimum deux animaux présentent à la naissance au moins un des signes cliniques listés ci-dessus ; les élevages bovins le sont dès la naissance d'un veau présentant au moins un de ces signes. Les signes cliniques

observés actuellement témoignent ainsi de la contamination des mères dans la première partie de leur gestation.

En cas de suspicion ou de diagnostic positif, aucune mesure réglementaire n'est prévue, en dehors des mesures habituelles de non vente d'animaux visiblement malades.

## Les modalités de surveillance

L'objectif du suivi de cette maladie est de localiser une éventuelle circulation et de récolter quelques informations épidémiologiques sur les cheptels et les animaux atteints. La conduite à tenir est simple, le Gds peut vous conseiller sur simple appel.

- Contact du vétérinaire suite à l'observation de malformations liées au virus SBV. En cas d'avortement ou lorsque le produit (agneau ou veau) meurt dans les 48 h, la visite est totalement prise en charge par l'Etat dans le cadre de la surveillance de la brucellose

- En cas suspicion clinique, une fiche de commémoratifs doit être renseignée par le vétérinaire, le Gds ou l'éleveur lui-même. Elle peut être saisie directement en ligne (sur [www.reseaugds.com](http://www.reseaugds.com)) ou transmise au Gds qui saisira informatiquement les données.

- La réalisation, par le vétérinaire, d'un prélèvement sur le nouveau-né ou avorton pour recherche virologique (PCR) ou sérologique au laboratoire est facultative et à libre décision des éleveurs et vétérinaires (coût à la charge de l'éleveur). Attention, l'analyse sérologique de la mère ne donne pas d'information fiable.

Les informations sont regroupées et régulièrement analysées. La maladie n'est pas réglementée, les données ne sortent pas du cadre Gds France. Les détails de ces résultats d'enquêtes sont disponibles sur le site de la plateforme ESA ([www.plateforme-esa.fr](http://www.plateforme-esa.fr)) grâce à la participation volontaire des éleveurs à ce système de suivi.

La surveillance clinique du virus de Schmallenberg et la confirmation SBV congénital dans un élevage n'ont pas d'incidence sur les exigences lors d'échanges ou d'exportations d'animaux vivants.

C. S. - Gds 57

WISSEMBOURG

# Le magasin Point Vert Le jardin ouvre ses portes en Alsace

**C'est par une belle journée printanière qu'a été inauguré le premier magasin Point Vert Le Jardin d'Alsace. Situé à Wissembourg, à l'extrême nord du département du Bas-Rhin, il est le fruit d'un partenariat entre deux groupes coopératifs, LORCA et le Comptoir Agricole.**

Le magasin Point Vert Le Jardin a été inauguré, vendredi 14 mars, à Wissembourg, dans la nouvelle zone d'activité économique. Sur une superficie totale de 2.500 m<sup>2</sup>, il propose des espaces dédiés aux végétaux (fleurs, plantes, légumes, arbustes), mais aussi de l'outillage, du mobilier de jardin, des vêtements, des produits du terroir, et même une animalerie. C'est une première dans le Bas-Rhin, mais d'autres implantations sont à l'étude.

Deux groupes coopératifs se sont associés pour mener à bien ce projet : le Comptoir Agricole et LORCA. Ils ont chacun investi 1,5 million d'euros pour la construction de cette jardinerie.

«Deux compétences se sont associées : la connaissance du terrain pour le Comptoir Agricole, l'expertise et le professionnalisme dans la commercialisation des produits de jardinerie pour LORCA», a indiqué Marc Moser, président du Comptoir Agricole, entouré des membres des conseils d'administration des deux coopératives, ainsi que des directeurs généraux, Denis Fend et Alexandre Sorin. «Cette réalisation est la preuve que les coopératives agricoles croient en l'avenir et investissent sur leur territoire».

## Une chaîne de jardineries

LORCA est un vrai professionnel de la jardinerie, a insisté Marc Moser, avant de passer la parole au président de la coopérative lorraine, Christian Sondag. «Il s'agit d'un projet initié par les présidents précédents», a souligné ce dernier, insistant sur la bonne entente qui règne entre les deux coopératives. Dans l'Est de la France, LORCA a créé un réseau de trente-cinq jardineries et animaleries (Magasin



«Nous allons développer le concept en Alsace» ont annoncé Marc Moser et Christian Sondag.

Vert, Point Vert, Point Vert Le Jardin, La Maison Point Vert, Terranimo) et en a confié la gestion à sa filiale spécialisée, la société Sève. Lancé dans les années 1980, ce concept de distribution a débouché quelques années plus tard sur la création de la centrale Apex qui a étendu, depuis lors, son activité dans toute la France grâce à un réseau de franchisés. Le réseau Apex compte aujourd'hui 462 points de vente qu'il soutient au niveau des achats, de la logistique, du marketing, de la communication et de l'animation commerciale.

L'implantation de cette

enseigne, à quelques pas de la frontière allemande, ne doit rien au hasard : c'est la seule offre de ce type dans un rayon de 30 km. Christian Sondag a présenté le responsable du magasin, David Kuntzmann, et sa jeune équipe, avant de remercier tous ceux qui ont participé à l'élaboration du projet, dont le maire de Wissembourg, Christian Gliech, et le maire délégué d'Altenstadt, Gilbert Hiebel. C'est sur le ban de cette commune qu'est implantée la zone d'activité, plus précisément rue du Pré aux Castors. Cela ne s'invente pas...

Anny HAEFFELE

## Bouquet interrégional

Ce projet, soulignent les deux présidents, est tout d'abord l'association de deux groupes coopératifs proches géographiquement qui ont souhaité s'associer pour implanter une jardinerie grand public avec un concept innovant. Avec 346 millions d'euros de chiffre d'affaires, LORCA fédère 2.000 agriculteurs en Moselle et dans le nord de la Meurthe-et-Moselle. Le Comptoir Agricole, qui dénombre 4.000 adhérents, est actif sur les deux départements alsaciens et réalise un chiffre d'affaires de 392 millions d'euros. Rappelons qu'il y a dix ans, la coopérative alsacienne s'était séparée de ses magasins Jardina.



Le magasin Point Vert Le Jardin de Wissembourg s'étend sur 2.538 m<sup>2</sup>, dont 1.170 m<sup>2</sup> de magasin, 532 m<sup>2</sup> de serre froide et 800 m<sup>2</sup> de pépinière.